



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

N° : 2023/1909/06

**OBJET : TARIF PORTAGE DE
REPAS AU 1^{er} OCTOBRE
2023**

Le mardi 19 septembre 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Béatrice RAOU

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230919-2023190906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un service de portage de repas est proposé à la population locale et environnante. Le dernier tarif de ce service avait été fixé par délibération du 26 juillet 2022. Aussi, il convient de fixer le tarif à facturer aux usagers à compter du 1^{er} octobre 2023.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs à facturer aux usagers pour le portage de repas à :
 - Repas complet avec ou sans potage : 13,46 €
 - Plat principal + pain : 10,97 €
 - Entrée : 0,72 €
 - Fromage : 0,72 €
 - Dessert : 0,72 €
 - Potage : 0,72 €
- Dit que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023,
- Dit que les recettes correspondantes seront imputées au compte 7066 du budget principal.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Béatrice RAOU